



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

Projet d'Arrêté du **relatif aux dates d'ouverture et de fermeture de la capture de l'alouette des champs (*Alauda arvensis*) au moyen de pantès pendant la campagne 2021/2022 dans le département de la Gironde**

La Préfète de la Gironde

VU le code de l'environnement et notamment l'article L.424-4,

VU l'arrêté du 17 août 1989 relatif à la capture de l'alouette des champs au moyen de pantès dans les départements de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques,

VU l'avis de monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Gironde,

VU la consultation du public du ...

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde,

CONSIDÉRANT que le préfet peut fixer la période d'ouverture de la capture de l'alouette des champs au moyen de pantès en application de l'arrêté 17 août 1989 susvisé.

ARRÊTE

Article 1er : La capture de l'alouette des champs à l'aide des filets horizontaux dits "pantès" est autorisée du 1er octobre au 20 novembre 2021 inclus dans le département de la Gironde.

Article 2 : En application du code des relations du public avec l'administration et du code de justice administrative, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique <<télérecours citoyens>> accessible par le site internet <<www.telerecours.fr>>.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde sont chargés, le chef de service départemental de l'office français de la biodiversité et le directeur de l'agence Landes nord-Aquitaine de l'office national des forêts, le président de la fédération départementale des chasseurs de la Gironde chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Bordeaux, le

La préfète